

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 18 février 2011

Service instructeur
Services Lacs et Barrages

N° CP-2011-2-6-10

Service consulté

C114 / C614
PROGRAMME 2011 DES LACS ET BARRAGES DEPARTEMENTAUX
ET DU BARRAGE DE LA LAUCH

Résumé : Il vous est proposé d'approuver le programme des dépenses prévisionnelles pour les actions en 2011 de maintien en bon état des retenues et barrages départementaux et du barrage de la Lauch avec l'ensemble du patrimoine construit, paysager et écologique associé.

Lors de la séance du 7 décembre 2010 (rapport N° CG-2010-4-6-1), votre Assemblée a donné délégation à la Commission Permanente pour l'affectation des opérations du programme relatif aux lacs et barrages départementaux.

1. Fonctionnement - Entretien courant (C614)

Le montant prévisionnel des dépenses 2011 liées aux actions d'entretien courant et de surveillance des barrages départementaux s'élève globalement à 105 000 €.

Ces dépenses sont liées en particulier aux contrats de service pluriannuels en cours pour les domaines d'intervention suivants et pour un montant estimé à 80 000 € :

- entretien des installations électriques, électromécaniques, la télémessure et téléalarme,
- contrôle et entretien des vannages et des ouvrages annexes de levage et de commande,
- campagnes semestrielles ou annuelles d'auscultation topométrique des ouvrages,
- exploitation et analyse des mesures d'auscultation par un bureau d'études spécialisé,
- entretien des abords et espaces verts.

Par ailleurs ces crédits couvrent les frais d'entretien courant des 10 barrages départementaux pour 15 000 €, notamment le déneigement, la collecte et le traitement des déchets, diverses prestations ou acquisitions, les locations d'outils ou engins et l'achat de produits et fournitures pouvant survenir en cours d'année pour l'ensemble des sites.

Enfin, pour pérenniser le bon fonctionnement des moyens de surveillance informatisés, il vous est également proposé d'affecter un crédit de 10 000 € pour la mise à jour du logiciel "FLOEE" qui permet de suivre les ouvrages à distance depuis KRUTH et COLMAR et pour le diagnostic et la maintenance du dispositif de supervision des barrages, tout en permettant d'alimenter en données temps réel notre outil de prévision de crues édité sur infogéo68.

2. Investissement (C114)

Ces opérations bénéficient globalement d'une inscription de 315 000 €.

2.1. Maintenance semi lourde

Il vous est proposé d'affecter 205 000 € aux travaux semi lourds pour le maintien en bon état de conservation du patrimoine des barrages et aux frais d'insertion.

Au barrage de Kruth-Wildenstein la remise en état de la protection du coude blindé est chiffrée à 35 000 €.

Afin d'empêcher sur ce barrage la circulation de véhicules non autorisés, des barrières amovibles sont à mettre en place sur la route de couronnement, pour un montant de 6 000 €.

Pour ce même ouvrage les premières conclusions de l'étude de dangers indiquent la nécessité d'études complémentaires. Elles visent surtout le renforcement du dispositif d'évacuation des crues. La solution la plus adaptée étant la construction d'un nouveau déversoir de crues complémentaire, les études de projet correspondantes sont chiffrées à 50 000 €.

Sur le barrage du Lac des Perches 70 000 € seront investis dans la reprise des maçonneries pour restaurer les joints du parement amont et du déversoir de crues qui montrent des signes de fatigue et d'usure ainsi que pour la consolidation du coursier d'évacuation jusqu'au pied de la digue.

Au barrage du Lac Vert le remplacement des gardes corps et la mise en sécurité des abords du déversoir de crues sont nécessaires, pour un montant prévisionnel de 14 000 €.

25 000 € seraient à affecter à des travaux d'interventions imprévisibles sur l'ensemble des barrages. 5 000 € serviraient à couvrir les frais d'insertions.

2.2. Barrage de la Lauch

La reprise de ce barrage par le Département ne sera possible qu'une fois les travaux de confortement réalisés.

Le dossier de révision spéciale prescrit par les procédures administratives a été rejeté par le Comité Technique Permanent des Barrages et Ouvrages Hydrauliques (CTPBOH) en 2010 ; lequel a demandé la réalisation d'études complémentaires.

Après discussion avec l'Etat, il vous est proposé de poursuivre ce projet à condition qu'il nous garantisse toutes les aides acquises à ce jour et défende le dossier auprès du CTPBOH. Il conviendrait dès lors de mettre en oeuvre directement le dossier de consultation des entreprises pour minimiser l'impact financier. En cas de nouveau refus du CTPBOH le coût de ces études sera intégralement imputé sur le montant des aides de l'Etat et le dossier serait abandonné.

Il vous est donc proposé de lancer en 2011 cette nouvelle phase d'études estimées à 60 000 € sous maîtrise d'ouvrage départementale, conformément à la convention de transfert des ouvrages domaniaux au Département.

2.3. Etudes du risque de rupture de barrages

Après la première étude de dangers du barrage de Kruth-Wildenstein démarrée en 2010, une nouvelle étude obligatoire de ce type sera lancée pour le barrage d'Alfeld pour un montant prévisionnel de 43 000 €.

Il conviendra également de compléter l'étude de Kruth-Wildenstein en cours actuellement, afin de tester des hypothèses de rupture supplémentaires pour un coût estimé à 7 000 €.

3. Marchés

Pour permettre la réalisation de ce programme, il est prévu de lancer les consultations des entreprises et les procédures de marché conformément aux dispositions régissant les marchés publics.

Au vu de ce qui précède, je vous propose de :

- décider l'exécution en 2011 du programme des opérations pour les barrages, comprenant :
 - En fonctionnement
 - 105 000 € de travaux et de prestations d'entretien, de maintenance courante et de surveillance dont les montants seront imputés respectivement en fonction de leur destination : chapitre 011, natures : 61 558, 617, 6156, 61521, 61522, 61523, 6231, 611, 62268, 6135 et fonction 61 ;
 - En investissement
 - 200 000 € d'AP à affecter aux interventions semi lourdes, prélevés sur le programme C114, au Chapitre 21, Nature 2153 Fonction 61 ;
 - 60 000 € d'AP à affecter à la nouvelle phase d'études préalables de la consolidation du barrage de la Lauch, prélevés sur le programme C114, au Chapitre 23, Nature 23153, Fonction 61 ;
 - 50 000 € d'AP à affecter aux études obligatoires de risque de rupture des barrages d'Alfeld et de Kruth-Wildenstein, prélevés sur le programme C114, au Chapitre 20, Nature 2031, Fonction 61 ;
 - 5 000 € d'AP à affecter aux frais d'insertions, prélevés sur le programme C114, au Chapitre 20, Nature 2033, Fonction 61.
- m'autoriser à poursuivre les prochaines étapes de l'opération relative à la consolidation du barrage de la Lauch par une nouvelle phase d'études, qui sera réalisée sous maîtrise d'ouvrage départementale, et à souscrire les marchés nécessaires ainsi que tout document s'y rapportant après mise en œuvre des consultations y afférentes ;
- m'autoriser à prendre toutes décisions concernant l'exécution du programme des barrages 2011, conformément à la délibération du Conseil Général n° CG-2010-1-1-4 du 19 mars 2010.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER